

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.130

L'An deux Mille Seize, le 7 novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean-Paul CLECH représenté par M. Patrick MARENGO
M. Bernard GIRAUD représenté par M. Daniel COASSIN

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE
AU CENTRE ÉQUESTRE DE ROYAN AVEC LA SARL ROYAN HORSE CLUB -
AVENANT N° 3

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : UNANIMITÉ

Le 13 février 2015, Monsieur le Député-Maire, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs que lui a consentie le Conseil Municipal le 14 avril 2014, a signé une convention d'occupation temporaire du domaine public relative au Centre Équestre avec la SARL ROYAN HORSE CLUB, en cours d'immatriculation, représentée par son gérant Monsieur Jacques COUDERC, pour une durée initiale de 7 ans, à compter du 15 février 2015.

Un avenant n° 1, conclu par une décision en date du 20 février 2015, prenait acte de l'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINTES de la SARL ROYAN HORSE CLUB.

Un avenant n° 2, conclu par une délibération en date du 14 décembre 2015, modifiait l'article 3 « durée de la convention » et portait sa durée de 7 à 15 ans.

La Ville de ROYAN souhaiterait que le périmètre d'occupation actuellement consenti à la SARL ROYAN HORSE CLUB soit modifié, afin de permettre un projet d'agrandissement du Golf de ROYAN.

Compte tenu de l'accord de la SARL ROYAN HORSE CLUB, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 3 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au Centre Équestre, modifiant le périmètre actuellement consenti et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n° 3,
- Vu le nouveau plan de périmètre,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au Centre Équestre conclue avec la SARL ROYAN HORSE CLUB, modifiant le périmètre actuellement consenti à la SARL ROYAN HORSE CLUB, pour permettre un projet d'agrandissement du Golf de ROYAN.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n° 3.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 novembre 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

